Revue de presse du MEDEF IDF du mardi 19 septembre 2017

1 Ile-de-France : un plan pour une meilleure qualité de l'air en 2020....1
2 Budget du Grand Paris Express : le coup de pression de Pécresse....3
3 Le coût du chantier du Grand Paris Express va-t-il exploser ?....4
4 Les JO c'est gagné, mais le Grand Paris Express ça coince très fort....5
5 Dépenses publiques: le gouvernement revoit ses ambitions à la baisse....9
6 Le gouvernement continue de miser sur le service civique....11
7 Contrats aidés : vers une baisse de 40 % du budget en 2018....12
8 Les retraites ne seront pas revalorisées en 2018....13
9 L'allocation aux adultes handicapés sera revalorisée de 50 euros en décembre 2018....14
10 SNCF : les indemnisations des usagers jugées très insuffisantes....15
11 Le gouvernement met la pression sur Nokia....16
12 Les ventes du e-commerce continuent de grimper au premier semestre....17
13 Sélection à l'université : le gouvernement au pied du mur....19
14 Routiers : le gouvernement va recevoir les syndicats ce mercredi....20
15 Grève de jeudi : la SNCF prévoit un trafic "quasi normal"....21
16 Sénatoriales : pour pouvoir faire voter sa révision constitutionnelle, Macron mise sur des ralliements....22
17 François de Rugy : «Je veux une Assemblée nationale efficace»....24
18 Laurent Wauquiez met fin à son détachement du Conseil d'État....26
19 Laurent Wauquiez : «Sur le terrorisme, je veux des actes»....27
20 Donald Trump à l'ONU: l'Amérique d'abord et les «Etats voyous»....29
21 ONU : Emmanuel Macron ne cède sur aucun point face à Donald Trump....30
22 L'esclavage frappe 40 millions de personnes dans le monde....32

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 20/09/2017

1 Ile-de-France : un plan pour une meilleure qualité de l'air en 2020

77 milliards de kilomètres sont parcourus chaque année en Ile-de-France et participent à 61 % de la pollution en dioxyde d'azote et 28 % en particules fines.

La direction régionale de l'environnement et de l'énergie a élaboré son troisième plan de protection de l'air. L'enquête publique s'est ouverte ce lundi.

Certes les alertes récurrentes de pics de pollution pourraient laisser penser le contraire. Pourtant, la qualité de l'air s'est considérablement améliorée ces dernières années en Ile-de-France. La preuve en chiffres : en moins de dix ans, les Franciliens exposés aux valeurs limites tolérées pour les particules fines sont passés de 5,6 millions à 200 000. Même satisfaction pour l'exposition au dioxyde d'azote : 1,4 million en 2016 contre 3,8 millions en 2007.

Pas de quoi se reposer sur ses lauriers pour autant. D'abord parce qu'être exposés à des niveaux de pollution en deçà de ces valeurs limites « ne signifie pas qu'il n'y a pas d'impact sanitaire », rappelle la Direction régionale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE). Ensuite parce que ces seuils sont tout de même régulièrement dépassés au cours de l'année.

La DRIEE a donc bousculé son agenda pour élaborer plus tôt que prévu son troisième plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA). Présenté ce lundi, il est soumis à enquête publique ouverte jusqu'au 31 octobre.

Pour réduire la pollution de l'air, la DRIEE a ainsi élaboré un plan de 25 défis à remplir à l'horizon 2020. Objectif : trois fois moins de Franciliens exposés grâce à des changements de comportement et la mise en place d'actions locales.

« Tous les Franciliens polluent, mais les deux tiers de la pollution au dioxyde d'azote proviennent des transports et un tiers de la pollution aux particules fines provient du chauffage à bois, détaille Clara Herer, chef de projet à la DRIEE. Nous allons donc nous concentrer sur ces deux sources de pollution »

Réduire la part du chauffage à bois

« Une flambée dans une cheminée ouverte, c'est 6 000 km parcourus en voiture diesel ! », lance Jérôme Goellner directeur de la DRIEE. 34 % des émissions de particules fines proviennent du chauffage à bois de 800 000 ménages franciliens.

Le PPA prévoit ainsi de favoriser le renouvellement des appareils de chauffage par la création d'un fond air bois de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie). Le département de l'Essonne l'a déjà mis en œuvre et a reçu trente dossiers en quatre mois. La métropole du Grand Paris pourrait lui emboîter le pas. En 2015, 41,9 millions d'euros de crédits d'impôts ont été accordés pour le remplacement du chauffage bois.

Le défi du transport routier

L'Ile-de-France possède l'un des réseaux routiers les plus denses au monde. 77 milliards de kilomètres y sont parcourus chaque année et participent à 61 % de la pollution en dioxyde d'azote et 28 % en particules fines, issues principalement de l'abrasion des plaquettes de frein et de l'usure des pneus.

Le PPA participe ainsi à la mise en place de zones à circulation restreinte mais aussi au renouvellement des flottes de véhicules des entreprises. Une plate-forme de groupement de commande est en cours de création en partenariat avec la CCI Ile-de-France.

Depuis juillet 2016, la DRIEE expérimente la diminution de la vitesse sur le réseau routier national. Cinq tronçons sont concernés sur l'A104, la N 6 ou encore l'A12.

Marion Kremp

VALEURS ACTUELLES – 20/09/2017

2 Budget du Grand Paris Express : le coup de pression de Pécresse

Dépenses. La présidente du conseil régional d'Ile-de-France, Valérie Pécresse (LR) a mis en garde lundi contre des *"dépassements de budget"* du Grand Paris Express, chantier colossal de nouvelles infrastructures, réclamant une *"feuille de route claire".*

"Je tire le signal d'alarme depuis des mois sur les dépassements de budget", a affirmé Mme Pécresse, lors d'un point de presse en marge d'une opération de promotion du covoiturage, sans donner de chiffre. Selon la lettre spécialisée Mobilettre, le budget du Grand Paris Express, d'un coût initial de 22 milliards d'euros en 2010, pourrait passer à 35 milliards au rythme actuel.

Le rôle de la Société du Grand Paris (SGP), chargée du chantier du Grand Paris Express, *"est de tenir dans l'enveloppe qui lui a été allouée"*, a prévenu la dirigeante. A défaut, elle a souhaité que l'on puisse *"auditer le budget de la SGP"* afin de *"nous dire clairement ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire". "Sur les gares, je mets en garde sur les gestes architecturaux qui conduisent à déséquilibrer le coût",* a-t-elle poursuivi. Contactée lundi par l'AFP, la SGP n'a pas réagi dans l'immédiat.

"Personne ne sait qui paiera"

Mme Pécresse s'est aussi dite *"très inquiète parce qu'il y a aussi 1,5 milliard d'interconnexion entre le réseau Grand Paris Express et les gares, notamment Saint-Denis, La Défense et Champigny, personne ne sait qui paiera". "Faire un nouveau réseau qui ne se connectera pas à l'actuel, c'est quand même un tout petit peu ballot",* a-t-elle ironisé. *"Il faut vraiment que sur cette question du Grand Paris Express, on mette les choses au clair et que le gouvernement prenne des engagements fermes".*

Premier chantier d'Europe, le Grand Paris Express prévoit 200 km de métro automatique autour de Paris et 68 nouvelles gares d'ici à 2030. Cette modernisation des infrastructures constituait l'un des arguments phares du dossier présenté par Paris pour décrocher les jeux Olympiques 2024, officiellement accordés mercredi dernier.

BFM – 20/09/2017

3 Le coût du chantier du Grand Paris Express va-t-il exploser ?

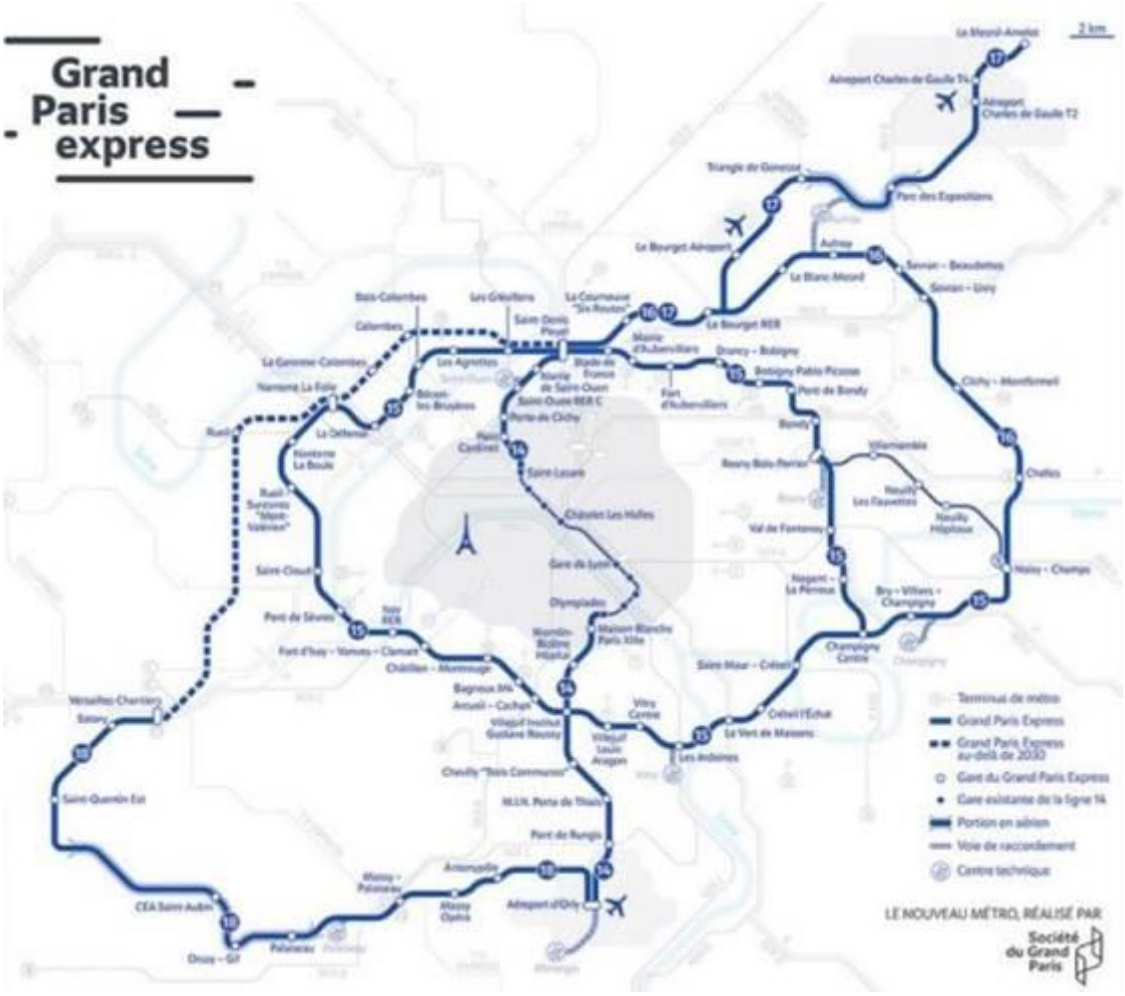

Sur la ligne 15 Sud, la Société du Grand Paris, va faire creuser des tunnels à plusieurs dizaines de mètres de profondeur.

Le "chantier du siècle" du futur métro express francilien, avec ses 200 kilomètres de nouvelles lignes, pourrait dépasser le budget initial prévu de 25 milliards d'euros. Le gouvernement, qui doit aussi tenir les échéances pour que Paris soit prête à accueillir les JO en 2024, suit le dossier de près.

Désignée ville hôte des Jeux Olympiques d'été en 2024, Paris voit par ricochet les questions du coût et du calendrier du chantier du Grand Paris Express remonter à la surface.

Alors que le futur métro francilien a été l'un des atouts importants de cette candidature gagnante, le calendrier de livraison des nouvelles lignes de métro devient impératif. Il devra être respecté pour celles desservant des sites olympiques majeurs comme le centre de presse international et le village des médias, à construire sur la future ligne 17 (via la gare Le Bourget Aéroport). Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de deux lignes existantes (les lignes 11 et 14) et la construction de 68 gares.

Plus de 90% du futur métro sera souterrain

Outre la contrainte calendaire, la construction du futur métro express francilien, présenté comme le "chantier du siècle", soulève des questions quant aux dérives possibles sur son coût total. Selon la lettre spécialisée ***Mobilettre***, le Grand Paris Express, estimé à 22 milliards en 2010 puis réévalué à 25,7 milliards début 2017, pourrait coûter finalement la somme astronomique de 35 milliards d'euros.

"Le Grand Paris Express est devenu un projet hors norme, pour lequel on s'apprête à atteindre des coûts de réalisation au kilomètre faramineux: plus de 300 millions d'euros sur certains tronçons, voire davantage" explique cette lettre professionnelle. Plus de 90% du tracé du nouveau métro est souterrain. Les tunneliers creuseront n'auront pas besoin d'excaver à ciel ouvert, mais ils devront creuser à plus de 50 mètres du sol.

"La ligne 15 Sud concentre aujourd'hui les attentions: on va creuser des tunnels à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, construire des gares dont le coût est absorbé à 92% par le génie civil souterrain" souligne aussi *Mobilettre*. Or, le creusement à de tels profondeurs (bien supérieures à celle du métro ou RER parisien) expose à des aléas qui peuvent vite faire grimper la facture, comme le montre le retard causé par une inondation sur les travaux du prolongement de la ligne 14.

Le montant total des marchés de génie civil sur cette ligne de 33 km s'élève à 3,7 milliards d'euros soit environ 110 millions d'euros du kilomètre... À comparer avec le coût de la ligne à grande vitesse Méditerranée (Paris-Marseille), qui aurait coûté environ 20 millions d'euros par kilomètre.

La Société du Grand Paris n'emploie que 210 salariés

Des questions se posent aussi sur la faiblesse des effectifs de la Société du Grand Paris (SGP). Ses 210 salariés font-ils le poids face aux équipes des géants du BTP auprès desquels ils passent les marchés de génie civil?

La lettre professionnelle déplore "la faiblesse des effectifs de la SGP, obligée de s'en remettre à une multitude de conseils et d'AMO (assistants à maîtrise d'ouvrage) pour mener à bien les gigantesques appels d'offres". Soit autant de risques de surcoût, voire de surfacturation.

En attendant, le nouveau gouvernement, qui se serait réuni début août 2017 à propos des perspectives budgétaires du futur métro francilien, pourrait prendre des décisions très prochainement. On s'attend notamment à ce qu'Emmanuel Macron, qui s'exprimera le 23 octobre, lors de la conférence territoriale de l'Île-de-France, fasse plusieurs annonces à ce sujet.

Pour en savoir plus : http://www.mobilettre.com/jo-c-est-gagne-pas-le-grand-paris-express/

Frederic BERGÉ

MOBILETTRE.COM – 19/09/2017

4 Les JO c'est gagné, mais le Grand Paris Express ça coince très fort

Le gouvernement a donc ouvert le dossier du Grand Paris Express. Il était temps, après des années de tutelle lointaine et laxiste d'un projet pourtant majeur pour l'attractivité des territoires, les finances publiques et l'économie française. Selon nos informations, lors d'une réunion interministérielle le 2 août, le dérapage des coûts, l'incertitude sur les délais et les conceptions, les problèmes de gouvernance ont été mis sur la table, de même qu'un début d'hypothèses de redimensionnement du réseau initialement prévu. Nos révélations, notre analyse.

S'il fallait ne retenir qu'un seul chiffre, le voilà: 35 milliards d'euros. Le coût estimé à ce jour des lignes et gares nouvelles du Grand Paris Express. Il fait d'autant plus mal que les ministres réunis le 2 août dernier par le Premier ministre l'ont mis en rapport avec une estimation initiale de 2010 à… 22 milliards! De 22 à 35 milliards, alors que les travaux ne font que commencer: où s'arrêtera-t-on? Impossible de taire plus longtemps l'évidence, alors que le président Macron a réclamé au

début de l'été une pause sur les grands projets d'infrastructures. On renoncerait aux autoroutes, canaux et LGV en province, mais on laisserait la capitale déraper bien tranquillement?

On se souvient qu'après le rapport Auzannet de décembre 2012, qui avait le grand mérite d'alerter une première fois sur les coûts, le gouvernement Ayrault avait raboté quelques dépenses pour parvenir à 26,6 milliards d'euros, début 2013. Et depuis, publiquement, on n'était guère sorti de cette zone. Il y a un peu plus d'un an, Philippe Yvin, président du directoire de la SGP (Société du Grand Paris), évoquait dans *le Monde* 24,7 milliards d'euros pour le GPE, auxquels il convenait de rajouter les coûts de raccordement et de modernisation du réseau existant. On n'arrivait encore qu'à 28,1 milliards d'euros. Que de chemin parcouru en un an…

Le CGEDD et l'IGF (l'Inspection générale des Finances) ont bien produit au printemps dernier deux rapports sur la Société du Grand Paris, mais qui tournaient un peu autour du pot. Difficile de demander à des hauts fonctionnaires d'allumer la mèche de la totale vérité alors qu'on est en pleine campagne pour obtenir les Jeux Olympiques, et que le projet Grand Paris est désigné à la face de l'Europe et du monde comme celui qui va replacer Paris en tête du cortège des mégalopoles mondiales. Il a donc fallu attendre la perspective d'une victoire certaine à Lima, l'arrivée au pouvoir d'un président de la République et d'un Premier ministre qui veulent rompre avec certaines pratiques budgétaires, pour que cesse l'omerta. Car au rythme où vont les choses, on n'ose évaluer le coût final du GPE. Il faudra bien répondre aux aléas travaux, d'autant plus importants qu'on creuse souvent très profond, et aux aménagements que demanderont encore les uns et les autres au prétexte qu'ils ne sont qu'une goutte d'eau.

Mais les gouttes d'eau finissent par créer une flaque, puis un lac puis… Comment expliquer de tels dérapages? On ne peut se contenter du sempiternel fatalisme résumé par la formule toute prête: *«Sur un projet aussi gigantesque, c'est normal qu'il y ait quelques surcoûts…»* Bien au contraire, les derniers grands projets ferroviaires et routiers montrent que le respect des budgets (et des délais) est bien meilleur aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Mais le Grand Paris Express est devenu un projet hors norme, pour lequel on s'apprête à atteindre des coûts de réalisation au kilomètre faramineux: plus de 300 millions d'euros sur certains tronçons, voire davantage… La ligne 15 Sud concentre aujourd'hui les attentions: on va creuser des tunnels à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, construire des gares dont le coût est absorbé à 92% par le génie civil souterrain. Et déjà s'annonce la ligne 15 Est, tout aussi acrobatique…

Y a-t-il un défaut de maîtrise d'ouvrage et de process des achats?

Pour parler clair, les trois grandes entreprises de BTP françaises sont-elles en train de réaliser le jackpot du siècle sur le chantier du siècle, à coups d'entente cordiale en coulisses? A toi ce marché-là, à moi celui-là? Aucune enquête administrative ne permet à ce jour à *Mobilettre* d'établir d'accusations précises. Mais la faiblesse des effectifs de la SGP, obligée de s'en remettre à une multitude de conseils et d'AMO (assistants à maîtrise d'ouvrage) pour mener à bien les gigantesques appels d'offres, saute à vue d'œil: à peine plus de 200 salariés (210 exactement) pour 35 milliards, moins que pour le seul projet Eole à 3 milliards. On croît rêver, mais Bercy l'a fait (on reviendra sur les irresponsabilités de la tutelle). Du coup, à tout le moins, les fournisseurs surfent sur les lacunes d'un maître d'ouvrage débordé.

Autre explication: depuis le début la SGP a beaucoup lâché aux élus. Et ça finit par coûter cher. Pour bien comprendre la mécanique, on va prendre le dernier exemple en date que nous avons déniché benoîtement sur le site de l'Autorité environnementale. En juillet dernier cette dernière remettait son avis sur la modification de la DUP (déclaration d'utilité publique) de la ligne 15 Est, qui concerne principalement le transfert du centre de SMR/SMI (site de maintenance et de remisage/site de maintenance de l'infrastructure) de Rosny-sous-Bois, du quartier de La Garenne à celui de Mongolfier, envisagé suite à une demande «instante» (sic) de la mairie et à une forte pression de la population. Que lit-on? *«Le surcoût estimé de cette nouvelle option est de 152 millions d'euros HT, mais ne modifie pas significativement, selon la SGP, compte-tenu des montants en jeu pour l'ensemble de la ligne, l'évaluation socio-économique du projet, qui n'a pas été changée.»*

Tous les gestionnaires, comptables et directeurs financiers comprendront: avec un tel raisonnement de la goutte d'eau, tous les dérapages sont permis. D'autant plus que l'autorité environnementale rejette la justification technique d'un tel transfert (la SGP argumentait que le Stif préférerait l'absence totale de remisage en ligne, impossible sur le premier site de la Garenne): *«Le dossier ne présente pas la démonstration de ce que la construction de ce nouveau site permettra effectivement de répondre pleinement à cette demande du Stif»*, écrit l'Autorité environnementale. Un dessin est superflu: le déménagement à 152 millions n'est même pas justifié techniquement!

C'est un secret de polichinelle: du tracé des lignes à l'implantation des gares, le rapport coût/efficacité n'a pas vraiment primé depuis 2011. Etienne Guyot, précédent président de la SGP, n'avait pas refusé grand-chose aux élus pendant toute la période de mise au point du projet: l'acceptation et le consensus passaient avant tout. On connaît maintenant le prix d'une telle stratégie soutenue par l'Etat.

Il serait donc abusif de reporter la responsabilité de la situation à la seule SGP, même si l'on comprend bien que dans la situation, la tentation des fusibles est forte. On peut considérer aujourd'hui que depuis le début du projet, à quelques réactions près, l'Etat fait preuve d'un laxisme inouï quant à la surveillance du projet en général et de la SGP en particulier.

La tutelle de la SGP est partagée depuis 2012 par plusieurs ministères, dont celui du Logement pendant plusieurs années (!), ce qui induit mécaniquement un défaut de contrôle. Et les ministres en question n'ont jamais plongé dans la complexité, si l'on emprunte une expression politiquement correcte. Dit autrement, Cécile Duflot s'en foutait complètement, quand ses successeurs et collègues reculaient assez lâchement devant la charge. Il faut dire que Matignon, d'abord avec Jean-Marc Ayrault puis avec Manuel Valls, avaient préempté politiquement le sujet, en confiant à leurs conseillers (Xavier Piechaczyk et Zoé Choimet, puis Loïc Rocard et Stéphane Lecler) le soin de caler le projet et de peaufiner la décision. Ce qu'ils ont fait avec un certain talent, mais une fois les annonces passées (début 2013 puis en 2015), il fallait faire le boulot au quotidien. Le relais n'a pas été transmis clairement à un ministre ou une administration; et vogue le Grand Paris Express, et vogue la SGP… D'autant que l'attitude de Bercy est pour le moins étrange: d'ordinaire si prompte à surveiller les moindres engagements de chaque ministère, elle laisse faire sur le Grand Paris, se contentant de limiter la croissance des effectifs de la SGP. Irresponsables argentiers… Quant au conseil de surveillance de la SGP, présidé successivement par deux élus franciliens, André Santini et Jean-Yves Le Bouillonnec, sa surveillance est pour le moins relâchée.

Il y a bien eu ce retour au droit commun de la SGP, en 2014, sous la pression du Stif notamment, inquiet d'avoir à exploiter un réseau sans peser sur les choix en amont. Les préfets de région s'en sont un peu mêlés, certaines réunions rue Leblanc furent tendues voire épiques, mais la vie normale a repris son cours: il faut laisser la SGP mener à bien cet énorme chantier, support de tant d'enjeux et d'engagements. Sinon on va être en retard… On comprend à la fois l'intérêt de la société de projet et la nécessité de ressources affectées, pour un projet d'une telle envergure. Encore fallait-il s'assurer d'une tutelle efficace, d'une maîtrise d'ouvrage intraitable et d'un vrai souci de partage des informations en amont.

Même si le dossier des Jeux Olympiques n'était pas lié strictement à la mise en service en 2024 de toutes les lignes, la mise en lumière des difficultés du projet était redoutée. On se souvient des cris d'orfraie quand *Mobilettre* avait sorti en 2013 les actualisations des dates de mise en service des lignes 14 Nord et 15 Sud. Six mois plus tard, Philippe Yvin jouait enfin franc-jeu et parlait effectivement de 2022 pour la ligne 15 Sud, et de 2019 pour le prolongement de la 14 à Saint-Ouen. Ces dates aujourd'hui mériteraient une nouvelle actualisation, vu les problèmes rencontrés porte de Clichy et ce qui s'annonce sur la 15 Sud. Les promesses initiales ne seront pas tenues. Maintenant que les Jeux sont obtenus, va-t-on enfin regarder en face les calendriers et les coûts? Londres n'a pas mis en service intégralement son nouveau réseau de transport en 2012: les JO se sont bien passés. Pour quelques semaines de compétition, le réseau parisien actuel, augmenté de la ligne 14 prolongée et d'une partie de la 15 voire de la 16 devrait y suffire, d'autant qu'au mois d'août les bus et les cars des opérateurs franciliens pourront circuler en masse sur des infrastructures routières délivrées des trafics domicile-travail.

Mais c'est politiquement que le gouvernement se trouve face à une équation difficile, car depuis dix ans une très grande partie de la classe politique et des acteurs économiques franciliens font bloc autour du Grand Paris Express. Quelques rares élus, quelques architectes et urbanistes ont émis des réserves sur un projet pharaonique éloigné des besoins réels des territoires; elles ont vite balayées au nom de l'ambition collective et du développement métropolitain. Revenir aujourd'hui sur une partie du projet, au nom des finances publiques, est difficile. Mais a minima un nouveau phasage, plus réaliste, est à portée de mains. Il ne créerait peut-être pas d'électrochoc négatif vis-à-vis des fournisseurs et des territoires. Dans le «bleu» de la réunion du 2 août, le Premier ministre évoque explicitement les lignes 17 et 18, susceptibles d'être reconsidérées dans leur calendrier et leur dimensionnement. C'est une première approche prudente, mais encore insuffisante au regard de l'ampleur du problème posé.

Les ministres ne se sont pas arrêtés aux chiffres, ils ont aussi évoqué explicitement les problèmes de gouvernance du projet Grand Paris Express. Il y a certes la gestion du projet de construction en lui-même, la maîtrise des coûts et des calendriers, mais également la préfiguration de son exploitation et l'intégration progressive au réseau francilien. Cela fait des années que certains sujets sont en suspens, comme la définition exacte de la gestion de l'infrastructure confiée à la RATP et la mise au point des appels d'offres d'exploitation des lignes. Plus on avance, plus l'autorité organisatrice et les futurs exploitants devront être associés étroitement. Mais il y a aussi d'autres sujets qui opposent aujourd'hui ces derniers au maître d'ouvrage, comme la conception des gares. La SGP privilégie toujours autant ce sur quoi elle sera jugée, comme le geste architectural et l'intégration dans les emprises urbaines, quand il faudrait aussi parler davantage qu'aujourd'hui, de façon détaillée, des espaces de commercialisation et des services, des coûts et des conditions d'entretien, des parcours clients…

Quelle attitude adoptera la présidente de région Valérie Pécresse, qu'on a déjà sentie énervée au printemps à propos des conséquences des travaux sur les circulations quotidiennes?

Et Anne Hidalgo, qui jusqu'alors s'est plutôt désintéressée du sujet Grand Paris Express, mais doit désormais le prendre en compte dans la perspective des JO? Vont-elles sortir de leur zone de prudence, exiger des clarifications de gouvernance, de coûts et de délais? Quant au gouvernement, sa nouvelle doxa de rigueur financière et de priorité aux transports du quotidien se trouve confrontée à la réalité du projet ici dévoilée. Peut-on engloutir autant de milliards sur la 17 qui doublonnera au Nord et ne servira même plus au projet quasi mort-né Europa City d'Auchan sur le triangle de Gonesse, et sur la 18 probablement surdimensionnée à l'ouest, alors que les Franciliens continuent de souffrir inconsidérément au quotidien?

Selon nos informations, lors de la réunion du 2 août les ministres ont également décidé de rouvrir le dossier du financement de CDG Express. Une preuve supplémentaire qu'au début de ce quinquennat, c'est l'occasion de poser de nouvelles bases pour la région capitale. Seront-elles prêtes lors de la conférence territoriale de l'Ile-de-France prévue le 23 octobre avec le président de la République? Emmanuel Macron osera-t-il une nouvelle sortie cash, identique à celle du 1er juillet à Rennes sur les grands projets en province? Un aggiornamento du calendrier et du réseau GPE? Une modification des gouvernances de la région capitale qui inclurait une redéfinition des responsabilités en matière de transport et de mobilité entre la région, les collectivités, l'Etat, les établissements publics (SGP, Stif) et les entreprises publiques (RATP, SNCF)?

En cette rentrée 2017, et au moment de dresser la feuille de route pour les sept ans qui nous séparent des JO 2024, voilà un sujet supplémentaire qui s'invite à la table d'un gouvernement déjà sur tous les fronts. On saura bientôt la stratégie choisie: botter en touche, gagner du temps, taper dans le dur. Quoi qu'il en soit, cet automne sera sportif.

Pour en savoir plus : http://www.mobilettre.com/jo-c-est-gagne-pas-le-grand-paris-express/

Gilles Dansart

L'OPINION – 20/09/2017

5 Dépenses publiques: le gouvernement revoit ses ambitions à la baisse

Dans un climat de contestation sociale grandissant, l'exécutif a préféré adoucir les baisses de dépenses plutôt que de réduire davantage la pression fiscale

Le ministère de l'Économie et des Finances a publié les grandes du cadrage du prochain projet de loi de finances. Le dynamisme de l'économie ayant entraîné cette année des rentrées fiscales et sociales supérieures aux attentes, les prévisions de déficit pour 2017 et 2018 ont été revues à la baisse — respectivement 2,9 % au lieu de 3 % du PIB en 2017 et 2,6 % au lieu de 2,7 % du PIB en 2018. Une bonne nouvelle qui permet de relâcher un peu l'effort sur la baisse des dépenses. Quitte à revenir sur les engagements de cet été.

« Parfois, je regarde la Seine par la fenêtre de mon bureau et je pense à Dominique Strauss-Kahn qui était à ma place il y a quinze ans. Et je me dis que c'était quand même beaucoup plus simple d'être ministre de l'Économie et des Finances avec une croissance à 3 % ». Vitrifié par une économie au point mort, plombé par des déficits publics en perpétuel dérapage et embourbé dans le ras-le-bol fiscal, l'auteur de cette confidence, Pierre Moscovici, a vécu des heures difficile à Bercy entre 2012 et 2014.

Si l'économie française n'a pas encore retrouvé le dynamisme de la fin du siècle dernier, les deux nouveaux locataires du ministère, Bruno Le Maire aux Finances et Gérald Darmanin au Budget, bénéficient comme Dominique Strauss-Kahn d'un environnement macroéconomique porteur.

En témoigne la révision à la hausse de la croissance 2017 par Bercy mardi (1,7 % au lieu de 1,6 %), qui, entraînant de meilleures rentrées fiscalo-sociales, va permettre de ramener le déficit à 2,9 % du PIB cette année contre 3 % envisagé en juillet, après 3,4 % en 2016. Une réduction de 0,5 point nettement supérieure au 0,2 point enregistré en moyenne ces trois dernières années. L'objectif 2018 de déficit est également revu à la baisse, 2,6 % au lieu de 2,7 %.

Un PIB plus important, cela signifie aussi des ratios de finances publiques moins importants. Le taux de dépense publique passera ainsi sous la barre des 54 % du PIB l'année prochaine (53,9 %), en baisse 0,7 point fait savoir Bercy. « Cette forte diminution, qui ne s'est jamais produite au cours des 15 dernières années, est obtenue dans le contexte d'une hypothèse de croissance prudente et malgré la réintégration de 5 milliards de dépenses sous-budgétisées en LFI 2017 », précise le ministère des Finances dans un communiqué.

Pour y arriver, les administrations publiques ne devront plus réaliser que 16 milliards d'euros d'économies, contre un objectif de 20 milliards d'abord annoncé par le gouvernement cet été. Les bonnes nouvelles sur le front de l'économie ont en effet permis de relâcher un peu la pression sur la baisse de la dépense publique.

Syndrome de la cagnotte. « C'est une vieille routine en politique. Dès que l'économie se porte mieux, les bonnes rentrées fiscales permettent de faire moins d'économies. C'est le syndrome de

la cagnotte de Lionel Jospin », commente l'ancien ministre du Budget, aujourd'hui président de la commission des finances de l'Assemblée, Éric Woerth.

Alors qu'au début de l'été Emmanuel Macron avait déclaré que seul le budget de la Défense augmenterait l'année prochaine, et Édouard Philippe que la dépense publique serait gelée dans son ensemble en 2018, depuis la rentrée, on ne compte plus les annonces de ministres se félicitant d'enregistrer une hausse de leur budget (Éducation nationale, Enseignement supérieure, Justice, Intérieur, Transition écologique…).

Même détente sur la fonction publique, dont les organisations syndicales appellent pourtant à manifester le 10 octobre. Alors qu'Emmanuel Macron avait parlé de 120 000 suppressions de postes dans les trois fonctions publiques durant son quinquennat, Gérald Darmanin a indiqué lundi dans *Le Monde* qu'« il n'y aura que 1 600 suppressions de postes dans la fonction publique d'État » l'année prochaine. « Annoncer 120 000 suppressions de postes et n'en réaliser que 1 600 la première année, ce n'est pas acceptable », tacle Éric Woerth.

La pression se relâche sur les dépenses de l'État, mais aussi sur celles des collectivités locales. Dans son programme de campagne, Emmanuel Macron avait prévu une diminution de 10 milliards d'euros des dépenses des territoires en cinq ans. Un objectif porté sans préavis à 13 milliards d'euros lors de la conférence des territoires mi-juillet, ce qui avait crispé une grande majorité d'élus locaux.

« En tendance ». Puis à la rentrée, changement de pied. Les collectivités ont d'abord compris que cet effort se ferait « en tendance », et serait donc bien moins violent que prévu. L'exécutif a d'abord indiqué aux territoires que leurs dépenses pourraient augmenter de 1,3 % l'année prochaine. Puis lundi soir, à quelques jours des élections sénatoriales, Gérald Darmanin a reçu l'ensemble des représentants des collectivités locales pour leur annoncer opportunément que la limite serait rehaussée à 1,5 %. Cerise sur le gâteau, l'exécutif a aussi confirmé que la dotation de l'État aux collectivités ne baisserait pas l'année prochaine. Une première depuis 2014.

Relâche budgétaire ne signifie pas non plus capitulation en rase campagne. Si le gouvernement tient ses promesses, le programme d'économies de 16 milliards d'euros attendu l'année prochaine restera le plus ambitieux jamais réalisé sous la V^{e} République. En témoigne la grogne des fonctionnaires, des cheminots, des routiers, des bailleurs sociaux, des maires, des jeunes, des retraités, des épargnants, des associations… que le gouvernement craint de voir coaguler. Certainement une explication aux dépenses supplémentaires de ces dernières semaines.

Il n'empêche, d'un point de vue macroéconomique, si l'objectif d'Emmanuel Macron est bien de redresser la compétitivité de l'économie française, les quelques milliards d'euros de marges de manœuvre budgétaires enregistrées ces dernières semaines auraient été plus efficaces en baisses d'impôts qu'en hausses de dépenses. « On assiste à un vrai changement de pied dans l'adresse aux Français, relève Éric Woerth. Alors que ce budget devait être tout entier tourné vers la compétitivité, on se retrouve avec des charges qui augmentent pour les entreprises avec la transformation du CICE en baisse de charges et une augmentation du pouvoir d'achat des ménages. »

Dernier changement de pied relevé par l'ancien ministre du Budget Alain Lambert : « Le Président avait opté, paraît-il, pour une mesure plus transparente des économies. Fini le tendanciel, les publications en volume, en points de PIB. C'était au début du présent mois. Les bonnes intentions n'ont pas tenu longtemps ».

Raphaël Legendre

LES ECHOS – 20/09/2017

6 Le gouvernement continue de miser sur le service civique

EXCLUSIF - Avec près de 450 millions d'euros prévus, le budget 2018 du service civique pourra financer 150.000 missions.

La promesse d'Emmanuel Macron d'instaurer un service militaire obligatoire d'un mois a nourri les inquiétudes sur le maintien de l'autre service, civique celui-là. Ce ne sera pas le cas, à court terme du moins. Selon nos informations, le projet de budget pour 2018 prévoit près de 450 millions d'euros pour financer 150.000 missions, soit l'équivalent des crédits qui seront consommés cette année, rallonge estivale comprise.

Créé en 2010, le service civique est ouvert aux 16-25 ans (30 ans en cas de handicap) volontaires pour mener une mission d'intérêt collectif qui, en moyenne, dure huit mois, assortie d'une indemnité mensuelle d'un peu moins de 600 euros. François Hollande voulait que le dispositif devienne universel en bénéficiant à la moitié d'une classe d'âge - soit 350.000 jeunes - dans un premier temps, la totalité à terme.

Maintien de l'effort budgétaire

La progression a été rapide puisque de 6.000 services civiques la première année, on est passé à 93.000 en 2016. Les volontaires ne manquant pas, le millésime 2017 est attendu autour de 130.000, soit 20.000 de moins que l'objectif.

La loi de finances initiale pour 2017 avait prévu pour cela 385 millions d'euros. Mais cette somme - largement insuffisante - a fait l'objet d'un décret d'avance cet été à hauteur de 62 millions, toujours selon nos informations.

Soucieux de ne pas être pris en procès « d'anti sincérité », l'exécutif, qui a repris le même objectif en volume pour 2018 - soit 150.000 missions -, a calé son budget pour 2018 en conformité avec les sommes effectivement dépensées en 2017.

Moins de contrats aidés

Le renforcement de l'effort budgétaire initial est d'autant plus notable que l'ordre de grandeur du nombre de services civiques est désormais le même que celui des contrats aidés, en forte baisse celui-là . Et que la frontière entre les deux dispositifs est parfois ténue. Même s'ils ne participent pas de la politique de l'emploi (ils sont d'ailleurs rattachés à l'Education nationale), les services civiques ressemblent souvent à un travail payé.

L'objectif n'est pas de cibler une catégorie de jeunes en particulier, mais la proportion de demandeurs d'emplois est importante : un peu plus d'un tiers selon un rapport récent du Conseil économique social et environnemental. Huit pourvoyeurs de missions sur dix sont des associations, grandes consommatrices également de contrats aidés.

« Il n'y a pas de rapport de subordination, pas d'obligation de formation, ni d'objectifs en matière d'insertion professionnelle », argumente un très bon connaisseur du dispositif. N'empêche. Signe de la confusion ambiante, dans son récent courrier aux préfets, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a rappelé qu'ils pouvaient mobiliser les services civiques pour amortir la réduction des contrats aidés...

Alain Ruello

LES ECHOS – 20/09/2017

7 Contrats aidés : vers une baisse de 40 % du budget en 2018

Les contrats aidés seront ciblés sur le secteur non-marchand, et plus particulièrement sur quatre secteurs, dont l'accompagnement des élèves handicapés.

EXCLUSIF - Le ministère du Travail ne bénéficiera que de 1,45 milliard d'euros l'an prochain pour financer entre 150.000 et 200.000 contrats aidés.

Combien de contrats aidés en 2018 ? Très sensible, la question resurgit. Le chiffre sera dévoilé la semaine prochaine, lors de la présentation du projet de loi de finances. Mais un article du « Parisien » a relancé le débat en affirmant que la lettre plafond adressée au ministère du Travail, début août, avait fixé l'étiage très bas, à 84.000 emplois aidés.

Ce chiffre, depuis, a fortement évolué. *« Tous les ans, les élaborations budgétaires donnent lieu à nombre de scénarii »*, nuance-t-on au gouvernement. De 84.000, on s'acheminerait en fait vers une fourchette de 150.000 à 200.000 emplois aidés, de sources proches du dossier.

Vers une baisse drastique

Pour cela, le ministère du Travail disposerait, toujours selon nos informations, d'une enveloppe de 1,45 milliard d'euros. Sachant que la loi de finances initiale pour 2017 avait budgété 2,4 milliards d'euros pour 280.000 contrats aidés, une rapide règle de trois aboutit au chiffre plus précis de 170.000.

C'est une estimation. Le nombre final dépend évidemment de l'enveloppe budgétaire mais aussi des paramètres prévisionnels retenus. C'est bien sûr le cas du taux de prise en charge du salaire par l'Etat. Mais aussi du calendrier : la facture n'est pas la même selon que les contrats aidés sont signés en début d'exercice ou étalés entre janvier et décembre, et selon leur durée.

Ce qui est sûr, c'est qu'on s'achemine bien vers une baisse drastique par rapport aux 460.000 contrats aidés de 2016 et aux 320.000 finalement prévus pour 2017 après la rallonge décidée cet été par le gouvernement. Autre changement : la façon dont ils vont être affectés marquera une rupture par rapport au passé .

Axé sur le secteur non-marchand

Reprise économique aidant, le secteur marchand ne sera plus servi du tout. Les études montrent de toute façon que dans huit cas sur dix l'employeur embaucherait même sans ce dispositif. L'enveloppe sera toute entière ciblés sur le secteur non-marchand (pour lequel le taux de subvention de l'Etat est plus élevé, ce qui réduira la marge de manoeuvre) et plus particulièrement sur quatre secteurs selon le ministère du Travail : l'accompagnement des élèves handicapés, l'urgence sanitaire et sociale, l'Outre-mer et les communes rurales en difficultés.

Renaud Honoré

LES ECHOS – 20/09/2017

8 Les retraites ne seront pas revalorisées en 2018

Le décalage à janvier 2019 de la prochaine revalorisation du montant des pensions permettra d'économiser 380 millions en 2018.

EXCLUSIF - Cette année blanche est justifiée par la volonté de rapprocher les revalorisations des pensions et du minimum vieillesse. Ce dernier augmentera de 30 euros en avril 2018 puis de 35 euros en janvier 2019.

Une caresse, puis une petite tape. Les retraités ne doivent pas se réjouir trop vite de l'annonce du gouvernement de dégeler les pensions. Si ces dernières augmenteront bien de 0,8% en octobre après trois années de vaches maigres, en revanche, 2018 sera une année blanche. Selon nos informations, le gouvernement a en effet décidé de décaler d'octobre 2018 à janvier 2019 la prochaine revalorisation du montant de la pension du régime de base.

Un retard dicté en partie par des considérations d'ordre budgétaire: cela devrait permettre d'économiser environ 380 millions d'euros en 2018. Toujours bon à prendre, et ce même si l'accélération de la croissance facilite la réduction du déficit public, désormais attendu à 2,6% de PIB comme «Les Echos » le révélaient lundi soir.

« Simplifier le calendrier »

Le gouvernement met toutefois en avant d'autres considérations pour justifier cette mesure. *« Il y a la volonté de simplifier le calendrier pour les retraités, en rapprochant toutes les revalorisations liées aux pensions »*, y explique-t-on. A partir de 2019, la revalorisation du montant des retraites du régime de base et celle du minimum vieillesse seront donc simultanées au 1er janvier.

Ce changement de calendrier accompagnera la nette remontée du minimum vieillesse promise par Emmanuel Macron durant sa campagne présidentielle . Selon nos informations, ce dernier devrait être rehaussé de 30 euros par mois en avril 2018, avant une nouvelle hausse de 35 euros en janvier 2019 et à nouveau 35 euros en janvier 2020. Cela permet d'atteindre rapidement l'enveloppe de 100 euros d'augmentation qui avait été annoncée pour le quinquennat par l'exécutif, et de franchir le seuil des 900 euros par mois pour une personne seule sans ressources.

Quelques contentieux avec les retraités

Si cette revalorisation du minimum vieillesse sera sans doute bien accueillie, le gouvernement prend le risque que l'année blanche pour le montant de la pension reste en travers de la gorge des retraités. Certes, la mesure consiste à décaler de seulement trois mois une augmentation éventuelle. Mais elle intervient alors que les dernières années n'avaient pas été fastes (aucune revalorisation en 2016 et 2014, et un petit +0,1% en 2015).

Surtout le gouvernement a déjà accumulé quelques contentieux avec les retraités, la décision d'augmenter la CSG pour compenser la baisse des cotisations salariales passant en effet très mal. Les retraités sont les grands perdants de cette réforme, qui fait reposer sur eux (et sur les revenus fonciers), les gains de pouvoirs d'achat octroyés aux actifs.

Renaud Honoré

LES ECHOS – 20/09/2017

9 L'allocation aux adultes handicapés sera revalorisée de 50 euros en décembre 2018

EXCLUSIF - L'augmentation est conforme aux promesses d'Emmanuel Macron, mais est retardée pour dégager des économies.

L'annonce sera au coeur des débats du Comité interministériel pour le handicap, qui doit se tenir ce mercredi à Matignon. Selon nos informations, le gouvernement devrait dévoiler à cette occasion la revalorisation d'environ 50 euros de l'allocation pour adultes handicapés (AAH), pour la porter de 811 euros à 860 euros par mois. Une mesure qui fait écho aux annonces de l'été de l'exécutif. *«L'AAH augmentera de façon assez massive dès 2018 »*, avait promis en août Edouard Philippe.

Ce que le Premier ministre avait omis de dire, c'est qu'il faudrait attendre très tard dans l'année pour constater cette hausse. Elle est en effet programmée en décembre 2018, et non pas au printemps comme les associations et les bénéficiaires auraient pu l'espérer. Ce décalage dans le temps permettra de minimiser le coût pesant sur les finances publiques : celui-ci devrait être limité à 50 millions l'an prochain.

Deuxième hausse en décembre 2019

Le calendrier sera le même pour la deuxième étape de cette réforme. Le gouvernement a prévu de faire passer en décembre 2019 une deuxième hausse, pour porter l'AAH à 900 euros par mois. A terme, cette double revalorisation, très substantielle, doit peser 900 millions d'euros en année pleine.

Emmanuel Macron avait promis d'arriver à ce niveau de 900 euros durant son quinquennat. L'objectif sera donc atteint rapidement. Mais cette réforme est déjà jugée insuffisante par les associations et les bénéficiaires, certains réclamant que l'AAH soit portée au niveau du seuil de pauvreté, soir 1.000 euros.

Renaud Honoré

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 20/09/2017

10 SNCF : les indemnisations des usagers jugées très insuffisantes

VIDÉO - L'association de consommateurs CLCV demande à l'opérateur ferroviaire de prendre en compte les «préjudices annexes» subis par les voyageurs en cas d'annulations ou de retards des trains.

Les voyageurs seront-ils mieux indemnisés par la SNCF à l'avenir? C'est, en tout cas, le souhait formulé par l'association de défense des consommateurs CLCV (Consommation, logement et cadre de vie). L'association appelle la SNCF à étendre son système de remboursement aux «préjudices annexes» supportés par les usagers lors de leurs voyages. A savoir, par exemple, dédommager une correspondance en avion loupée ou une journée de location saisonnière amputée à cause du retard ou de l'annulation d'un train.

Cette demande intervient au premier jour des Assises de la mobilité et six semaines après la panne géante du 30 et 31 juillet, qui a paralysé la gare Montparnasse en plein chassé-croisé des vacanciers. L'association avait d'ailleurs interpellé à cette occasion la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Mais la SNCF, mise au courant de la requête par la ministre «ne nous a pas répondu», témoigne François Carlier, délégué général à la CLCV.

La SNCF précise au *Figaro* que «pour les incidents de Montparnasse, nous avons remboursé à 100% les clients qui ont subi des retards de quatre heures ou plus. Pour cet incident exceptionnel, dont nous avons reconnu la mauvaise gestion, nous sommes allés au-delà de la G30 (ndlr: barême de remboursement mis en place par la SNCF depuis novembre 2016 qui prévoit un remboursement de 75% du billet à partir de 3 heures ou plus de retard).

Prendre en compte les préjudices indirects

Il n'empêche: pour les autres retards ou annulations de trains, la CLCV demande à la SNCF d'introduire «une rubrique permettant au voyageur de signaler l'ensemble de ses correspondances et réservations (location, hotel), qui constituent la continuité de son voyage et que cela active un système de protection», précise François Carlier.

Actuellement, avec la G30, la SNCF rembourse, pour les TGV nationaux et internationaux ainsi que les Intercités, 25% du billet en bon d'achat entre 30 minutes et 1 heure de retard. Entre 1 heure et 2 heure de retard, le passager peut obtenir 25% de son billet par virement. Entre 2 et 3 heures, l'entreprise ferroviaire rembourse la moitié du billet. Puis au-delà de trois heures, le montant de l'indemnisation passe à 75% du prix du billet.

Le hic: cette grille de remboursement ne prend en compte aucun préjudice indirect. «C'est pourtant un principe qui existe dans l'aérien, explique le Délégué général de l'association. Les compagnies vous rembourse intégralement pour une annulation ou un retard de 3 heures et surtout pour des vols de 1500 kilomètres (nldr: équivalent au trajet en train en France), le droit européen vous indemnise à hauteur de 250 euros.» A la SNCF, la réponse est claire: «concernant les préjudices indirects, nous considérons qu'ils relèvent du secteur assurantiel sur lequel nous ne voulons pas empiéter». Manière polie de fermer la porte à la requête de la CLCV.

Un système d'indemnisations imparfait

Outre la non-prise en charge des «préjudices annexes», l'association de consommateurs formule deux critiques majeures sur le système actuel d'indemnisations . D'abord, l'impossibilité pour le voyageur de «prétendre au remboursement intégral de son billet». Hormis en cas d'annulation, la SNCF rembourse uniquement à 75% au maximum après 3 heures de retard. De fait, l'association souhaiterait la généralisation du remboursement intégral à partir de quatre heures de retard. «Economiquement, ce système imparfait est aussi une raison qui explique que les gens se détournent du train pour l'avion», souligne François Carlier. Mais l'entreprise ferroviaire souligne que «pour les retards de 3 heures ou plus, le règlement européen prévoit un remboursement de 50% du prix du billet et que la G30 en prévoit 75%.»

Autre critique formulée par l'association: la nécessité pour les voyageurs d'effectuer leurs démarches de remboursement par eux-mêmes. «On pourrait imaginer un système plus simple car beaucoup d'usagers ne font pas valoir leurs droits faute de savoir comment faire», précise le délégué général de la CLCV. Une critique que la SNCF réfute: «il est possible de faire toutes les démarches en ligne», précise l'opérateur ferroviaire.

Vidéo : http://premium.lefigaro.fr/conso/2017/09/19/20010-20170919ARTFIG00165-sncf-les-indemnisations-des-usagers-tres-insuffisantes-pour-la-clcv.php

Jean-Victor Semeraro

LES ECHOS – 20/09/2017

11 Le gouvernement met la pression sur Nokia

L'équipementier finlandais a suspendu son plan de suppression de 597 postes jusqu'au 2 octobre.

Les syndicats de Nokia ont gagné... deux semaines de répit. Après avoir reçu la direction de la filiale française de l'équipementier télécoms, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, Benjamin Griveaux, a annoncé que le plan de suppression de 600 emplois sur 5.000 dans l'Hexagone d'ici 2019 était suspendu jusqu'à la tenue d'une nouvelle réunion le 2 octobre prochain entre le gouvernement, la direction et les syndicats.

La direction de Nokia n'a pas renoncé pour autant. « *La mise en place de ce projet est essentielle pour assurer la compétitivité de l'entreprise, il est donc important de se donner le temps de bien l'expliquer* », expliquait le groupe mardi soir dans un communiqué.

Pour les syndicats, c'est néanmoins un premier signe encourageant, cinq jours après que le ministre les a reçus à Bercy sans prendre d'engagement. « *Nous avions demandé que le nouveau plan soit suspendu, au moins tant que le précédent n'a pas été mené à son terme, aussi bien sur les suppressions de postes que sur les créations promises* », explique Pascal Guiheneuf, délégué CFDT de l'entreprise.

Annoncé l'an dernier, un premier plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), qui doit aboutir à 411 suppressions de postes, est en cours - tout comme le recrutement, promis par la direction lors du

rachat d'Alcatel-Lucent par le géant finlandais fin 2015, de 500 ingénieurs pour étoffer les équipes de R & D tricolores et faire de la France un pôle d'innovation sur la 5G, l'Internet des objets ou encore la cybersécurité.

Un test de la méthode Macron

Seulement, pour le gouvernement comme pour les syndicats, le compte n'y est pas. « *Il y a eu 120 recrutements, alors que l'entreprise s'était engagée sur 330 d'ici la fin de l'année et 500 d'ici fin 2018* », détaille Pascal Guiheneuf, qui pointe que l'accord avait été supervisé par Alexis Kohler, l'actuel secrétaire général de l'Elysée, et le ministre de l'Economie d'alors... devenu Président de la République. « On est en train de tester la méthode Macron », résume-t-il.

Pour le gouvernement, l'affaire est délicate. Comme souvent lors du passage de fleurons tricolores sous pavillon étranger, l'Etat se rend compte, mais un peu tard, qu'il a bien du mal à faire respecter des engagements sur la préservation de l'emploi.

Impuissance publique

Cette affaire rappelle le cas de General Electric qui s'était engagé, en 2015, lors du rachat des activités Energie d'Alstom, à créer 1.000 emplois nets dans les trois ans. Ce qui n'a pas empêché, ensuite, le géant américain de décider de supprimer 345 postes dans son usine grenobloise de turbines hydroélectriques...

Dans le cas de Nokia, outre que le groupe finlandais ne goûte guère à la publicité négative, l'Etat dispose cependant d'une arme dont il pourrait faire usage dans la négociation : son droit de regard sur la vente de la filiale de câbles sous-marins ASN (Alcatel Submarine Networks) que Nokia envisage de céder.

Sébastien Dumoulin

LA TRIBUNE – 20/09/2017

12 Les ventes du e-commerce continuent de grimper au premier semestre

Le chiffre d'affaires du commerce en ligne totalise 39,5 milliards d'euros au cours des six premiers mois de l'année.

Les Français consomment de plus en plus sur Internet. Si le panier moyen connaît un recul continu, il est plus que compensé par une hausse de la fréquence d'achat.

L'achat en ligne est devenu habituel chez les Français. « *Il continue de se démocratiser avec plus de 4 internautes sur 5 qui ont déjà acheté sur Internet* », estime Jamila Yahia-Messaoud, directrice du département Ad'hoc de Médiamétrie, au regard des chiffres dévoilés par Médiamétrie et la Fédération e-commerce et vente à distance (Fevad), ce mardi 19 septembre.

Ceux-ci révèlent que les ventes du e-commerce en France ont poursuivi leur hausse à deux chiffres au premier semestre 2017, portées par l'essor des transactions opérées sur des téléphones mobiles, le développement de nouveaux sites marchands et des places de marché - les ventes réalisées par les sites hébergés sur ces places de marché ont en effet progressé de 15%. Aussi, la baisse continue des frais de port et des retours plus aisés contribuent à cet essor et à la banalisation de l'achat en ligne.

Des achats en ligne de plus en plus fréquents

Le chiffre d'affaires du commerce en ligne totalise 39,5 milliards d'euros au cours des six premiers mois de l'année, enregistrant une progression de 13% après une hausse identique au cours de la même période de 2016.

En zoomant sur le deuxième trimestre uniquement, on remarque une fréquence d'achat en hausse avec près de 10 transactions en moyenne par acheteur sur le trimestre. Ce qui a permis de compenser une nouvelle baisse du panier moyen (-3% en un an à 68 euros).

Le montant dépensé par acheteur s'élève à 664 euros sur la période, soit 100 euros de plus sur deux ans, ajoute la Fédération du e-commerce et de la vente à distance.

Le smartphone, outil stratégique de ventes en ligne

Du côté des transactions, on note une progression globale de 15% sur la deuxième partie du semestre, pour atteindre 287 millions et une progression du nombre de cyberacheteurs (+964 000 en un an) ainsi que de sites marchands actifs (208.000) soit 10% de plus en un an (+18 400 sites) et dix fois plus qu'il y a dix ans.

Les sites commerciaux enregistrent une croissance de 6% au deuxième trimestre, malgré un contexte global peu favorable, marqué par un nouveau recul de la consommation des ménages au cours du trimestre (-3,5% hors automobile au deuxième trimestre, selon les données de la Banque de France).

Les ventes sur smartphones et tablettes bondissent, elles, de 37% au deuxième trimestre par rapport à la même période en 2016. Le mobile est devenu le levier stratégique de croissance du secteur, selon Marc Lolivier, délégué général de la Fevad : *« Avec les écrans mobiles, on peut se connecter partout tout le temps, ce qui favorise l'achat sur Internet à tout moment. Les commerçants l'ont bien compris et ont su adapter leurs e-shops à ces écrans mobiles en facilitant la navigation et en simplifiant le process d'achat. »*

La hausse d'achats pendant les soldes

Pour les soldes d'été, les commandes passées sur des écrans mobiles ont grimpé de 53% par rapport à la même période de 2016, totalisant 21% des achats du secteur textile-mode et 35% dans les autres secteurs.

Enfin, du côté des marques, au premier semestre, Amazon est resté le site marchand les plus visité en France, suivi par CDiscount, propriété du groupe Casino, Voyages-sncf.com et Fnac Darty.

Pour en savoir plus : http://www.latribune.fr/economie/france/les-ventes-du-e-commerce-continuent-de-grimper-au-premier-semestre-750850.html

LE FIGARO – 20/09/2017

13 Sélection à l'université : le gouvernement au pied du mur

En pleines négociations pour éviter le tirage au sort l'an prochain, il débloque 700 millions d'euros.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fera partie en 2018 des rares privilégiés qui verront leur budget augmenter. Quelque 700 millions d'euros supplémentaires ont été annoncés jeudi par la ministre Frédérique Vidal par rapport au budget 2017, alors que ce dernier avait déjà été augmenté de 715 millions d'euros par rapport à 2016. Soit un total de 23,8 milliards d'euros, avant que le gouvernement ne coupe cet été 330 millions d'euros dans le cadre des économies prévues pour contenir le déficit public à 3 %.

«C'est la preuve de la confiance qui est placée dans la jeunesse et dans l'avenir», a souligné la ministre. Mais cette hausse, espérée depuis plusieurs semaines par les présidents d'université, intervient surtout à un moment de haute tension. Ces derniers sont confrontés, cette rentrée, à un important afflux d'étudiants supplémentaires - 40.000 cette année - qui devrait croître encore jusqu'à 2022 pour des raisons démographiques. Beaucoup se disent en difficulté budgétaire récurrente. Et ils seront en première ligne pour accompagner la réforme du premier cycle universitaire promise par le gouvernement, potentiellement explosive avec la mise en place de prérequis à l'entrée à l'université. Pour le Snesup, principal syndicat d'enseignants du supérieur, cette annonce, «inévitable en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants», a aussi été faite par le gouvernement pour «calmer une rentrée» sociale potentiellement compliquée: la crainte d'un mouvement étudiant venant rejoindre celui qui s'oppose aux ordonnances sur la loi travail n'est pas écartée.

La Conférence des présidents d'université (CPU) réclamait initialement un milliard d'euros. «C'est plutôt un signe positif, observe Gilles Roussel, président de la CPU. Cela signifie que nous faisons partie des priorités du gouvernement, même si ce n'est pas aussi haut que ce que l'on pouvait espérer.» Le premier syndicat étudiant, la Fage, s'est félicité de cette augmentation «qui consacre une prise de conscience du gouvernement de l'urgence dans laquelle se trouvent les universités». Reste à savoir comment cet argent va se répartir entre la recherche, à laquelle des augmentations ont été promises, et les universités. Une partie devrait être avalée par les mesures décidées par le précédent gouvernement, notamment l'augmentation du point d'indice et un certain nombre de mesures catégorielles. Les discussions en cours sur l'entrée à l'université ne sont pas faites pour rassurer des esprits prompts à s'échauffer, même si, pour l'heure, le gouvernement se veut toujours extrêmement prudent. Les onze groupes de travail se sont pour le moment chacun réunis au moins une fois. Ils ont jusqu'à fin octobre pour trouver une alternative au tirage au sort dont Emmanuel Macron ne veut plus entendre parler.

Un gâchis humain

Pour le moment, autour des tables des négociations, les partisans d'une sélection à l'entrée de la première année sont minoritaires, même si, pour la CPU, des prérequis sans un minimum de contrainte, «ça ne marchera pas». À écouter une partie des organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants (CGT, Unef, FSU, SUD), il n'y aurait plus de problèmes si l'État

augmentait ses capacités d'accueil à l'université à coups de milliards d'euros. Le contexte budgétaire actuel rend peu probable une telle solution, d'autant plus que la très faible réussite des bacheliers - 30 % seulement parviennent à obtenir leur licence en trois ans - resterait inchangée, avec son gâchis humain.

Reste la solution intermédiaire vers laquelle semblent logiquement se diriger la concertation et le gouvernement: améliorer l'orientation et l'information tout au long du lycée, offrir plus de places dans l'enseignement court aux bacheliers technologiques et professionnels, créer des années de remise à niveau pour les bacheliers les plus fragiles. Cette dernière option reste toutefois très délicate car elle consisterait à allonger, dès le départ, la durée d'études des bacheliers les plus faibles. Pour certains syndicats étudiants, il s'agirait d'une «sélection qui ne dit pas son nom».

Marie-Estelle Pech

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 20/09/2017

14 Routiers : le gouvernement va recevoir les syndicats ce mercredi

Loi Travail. La CGT et FO transports, qui exigent le retrait des ordonnances et menacent de bloquer des points stratégiques lundi, sont reçus mercredi par le ministère. Pas sûr que cela calme la grogne.

Les routiers donnent des sueurs froides à l'Elysée. Après les rassemblements à Paris et barrages filtrants des syndicats routiers CFDT et CFTC pour dénoncer les ordonnances réformant le Code du travail, la menace des blocages des dépôts et des raffineries et d'une paralysie des grands axes par les troupes de la CGT et de FO des Transports est prise très au sérieuse en haut lieu. Selon nos informations, une délégation des deux syndicats qui appellent leur troupes à se mobiliser lundi 25 septembre, est reçue ce mercredi à 12 heures au ministère des transports, en présence de membres du cabinet de la ministre du Travail.

«Nous demandons le retrait des ordonnances»

Une opération déminage qui s'annonce des plus complexes. «On nous a contacté lundi soir. C'est pour faire du dialogue social et de la concertation» lance un brin caustique Patrice Clos, le secrétaire général de FO GEFCO Transport. «Notre cahier de revendication est simple, nous demandons le retrait des ordonnances ». Et de prévenir que «cela va être difficile de nous amadouer». Une fermeté partagée par son homologue le secrétaire général de la CGT Transport, Jérôme Vérité. «Là, ils ont des grosses frayeurs. Le gouvernement doit avoir les même remontées de terrain que nous. Cette journée sera objectivement plus forte que lors du bras de fer sur la loi El-Khomri en avril dernier. Il y a des structures de la CFDT et de la CFTC qui vont nous rejoindre».

Les routiers pourraient-ils faire reculer le gouvernement Philippe ? Signe de fébrilité ou posture, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a dit hier sur France Info vouloir se pencher sur le cas spécifique du secteur des transports dans sa réforme du Code du travail. «On est en train de regarder», a-t-elle assuré. C'est la possibilité dans les très petites entreprises de signer des accords en interne sans respecter les accords collectifs de branche, qui inquiètent les chauffeurs.

80% des entreprises du secteur sont concernées par la mesure. Parmi les portes de sortie à l'étude, une commission pourrait être créée pour surveiller les accords dans les PME et faire respecter les accords de branches. Une autre piste consisterait à modifier les ordonnances afin de «verrouiller par accord de branche» tout ce qui touche à la fiche de paye, comme les primes. Un traitement de faveur qui serait réservé au secteur du transport. «Insuffisant!» rétorquent déjà les intéressés...

Catherine Gasté

EUROPE 1 – 20/09/2017

15 Grève de jeudi : la SNCF prévoit un trafic "quasi normal"

Du côté des TER, la prévision est de 84%, avec des perturbations prévues en Bourgogne, en Franche-Comté et en Aquitaine.

"Le trafic sera quasi normal demain, 95% des trains vont rouler normalement", a indiqué mercredi un porte-parole de la SNCF.

La quasi-totalité (95%) des trains de la SNCF rouleront normalement jeudi malgré l'appel à la grève contre la réforme du code du travail lancé par trois syndicats de cheminots (CGT, Unsa, SUD), a-t-on appris mercredi auprès de l'entreprise. De son côté, la RATP annonce un "trafic normal sur l'ensemble des réseaux RATP" en région parisienne.

95% des trains en fonction. "Le trafic sera quasi normal demain, 95% des trains vont rouler normalement", a indiqué un porte-parole de la SNCF. Aucune perturbation n'est ainsi prévue sur le réseau TGV et International.

Les lignes P, R et U affectées. En région parisienne, les seules difficultés attendues sur le réseau Transilien sont concentrées sur les lignes P, R et U (1 train sur 3). Ailleurs, 80% des Intercités doivent circuler, la grève devant n'affecter que la circulation des Paris-Limoges-Toulouse et Bordeaux-Marseille (1 sur 2).

Du côté des TER, la prévision est de 84%, avec des perturbations prévues en Bourgogne (50% de trains maintenus), Franche-Comté (60%) et Aquitaine (62%).

Moins suivie que la grève du 12 septembre ? La grève de jeudi s'annonce ainsi moins suivie que celle du 12 septembre, qui avait notamment fortement perturbé le trafic sur les lignes de banlieue parisienne. Et ce malgré la mobilisation de l'Unsa-ferroviaire (deuxième syndicat), qui a appelé lundi les cheminots à faire grève, rejoignant les appels de la CGT (1er), SUD (3e), FO et First (non représentatifs).

::: POLITIQUE

LE MONDE – 20/09/2017

16 Sénatoriales : pour pouvoir faire voter sa révision constitutionnelle, Macron mise sur des ralliements

Le président et son parti, LRM, ont renoncé à faire basculer la majorité au Sénat, mais souhaitent faire élire le maximum d'élus « macroncompatibles ».

A entendre ses fidèles, ce serait désormais le *« vrai objectif »* d'Emmanuel Macron à l'issue des élections sénatoriales de dimanche 24 septembre. Après avoir renoncé à faire basculer la majorité au Palais du Luxembourg – qui a toutes les chances de rester à droite –, le chef de l'Etat a demandé à ses lieutenants de La République en marche (LRM) d'obtenir le soutien de suffisamment de sénateurs pour atteindre la majorité des trois cinquièmes au Parlement.

Son objectif ? Faire approuver d'ici à l'été 2018 une révision de la Constitution par les deux chambres réunies en Congrès, afin de mettre en œuvre les réformes institutionnelles qu'il avait annoncées le 3 juillet, à Versailles, visant notamment à limiter le nombre de mandats dans le temps pour les parlementaires.

« Macron surveille les sénatoriales de près et, comme il a compris qu'En marche ! n'aurait pas la majorité au Sénat, son seul souci est de rallier suffisamment de sénateurs pour avoir une majorité des trois cinquièmes au Parlement », confie un proche du chef de l'Etat. Et surtout d'éviter de recourir à l'autre véhicule législatif possible pour valider une réforme de la Constitution, le référendum, potentiellement risqué pour le pouvoir.

A la manœuvre se trouve François Patriat, le chef de file des macronistes dans la seconde chambre parlementaire, que le président de la République a chargé de créer un intergroupe pour fédérer tous les sénateurs disposés à voter une révision constitutionnelle. *« Il faut trouver un groupe informel pour réunir tous les élus qui soutiennent le gouvernement »,* explique le sénateur de Côte-d'Or.

L'idée étant de faire se greffer au groupe LRM, qui compte aujourd'hui 29 membres et espère terminer à près de 50 à l'issue du scrutin sénatorial, des élus d'autres formations politiques. Comme cela s'est passé à l'Assemblée nationale. Très actif en coulisses, M. Patriat mise notamment sur le renfort de *« LR constructifs », « de centristes de l'UDI et du MoDem », « des radicaux »* du groupe RDSE, ainsi que d'*« une majorité de socialistes »* bienveillants autour du patron du groupe, Didier Guillaume.

Objectif des « trois cinquièmes »

Ces projections poussent les stratèges de LRM à faire chauffer les calculettes pour évaluer le nombre de ralliements à obtenir afin d'atteindre la barre des 555 élus à l'Assemblée et au Sénat, sur un total de 925. Sachant qu'au Palais-Bourbon, M. Macron peut compter – théoriquement – sur le soutien de 395 députés (313 LRM, 47 MoDem, 35 Constructifs de LR et de l'UDI), il lui manque encore près de 160 sénateurs. Un objectif *« atteignable »,* selon M. Patriat. Un responsable de la formation macroniste décrit le scénario rêvé : *« Si on a 50 sénateurs En marche !, il nous faudra en plus 30 LR, 25 PS, 15 radicaux et 40 centristes. »*

« Même si l'objectif est difficile à atteindre, on peut y arriver en ralliant des sénateurs au-delà des frontières politiques, qui sont beaucoup plus souples et plus poreuses qu'avant », veut croire Jean-Paul Delevoye, le président de la commission d'investiture du parti macroniste. A ses yeux, le contexte politique a radicalement changé et peut favoriser des rapprochements en dehors des logiques d'appareil. *« Les parlementaires ne sont pas des béni-oui-oui et le cadre a évolué. On est passé d'un système d'obéissance à un système d'adhésion. »*

Et, si des parlementaires d'opposition ne sont pas disposés à voter en faveur d'une révision constitutionnelle, les macronistes veulent au moins les convaincre de ne pas voter contre. Car, en cas de réunion du Congrès à Versailles, seuls les suffrages exprimés comptent et non les abstentions.

Cet objectif des « trois cinquièmes » explique que plusieurs sénateurs LR proches d'Alain Juppé s'apprêtent à créer un groupe Les Constructifs au Sénat (*Le Monde* du 4 septembre), et les choix de la commission d'investiture de LRM pour les sénatoriales. Ainsi, dans l'Orne, la formation macroniste ne présente pas de candidat face à l'UDI Nathalie Goulet dans l'espoir d'obtenir son soutien pour la révision constitutionnelle. Sur demande de M. Macron, le parti présidentiel a aussi investi des centristes, tel Jean-Marie Vanlerenberghe dans le Pas-de-Calais, pour élargir les contours de la majorité après le scrutin du 24 septembre. *« Le but, c'est qu'ils satellisent et ramènent ensuite des élus de leur formation d'origine dans un intergroupe »,* explique un responsable LRM.

« Les sénateurs ne sont pas un ratio de calculettes »

Réunir le nombre d'élus nécessaire n'est pas le seul obstacle avant l'adoption d'une réforme de la Constitution. L'attitude du Sénat, où la droite reste majoritaire, pourrait se révéler déterminante. Le texte de la révision doit ainsi être voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

Gérard Larcher, bien parti pour renouveler son bail à la tête du Palais du Luxembourg, ne s'y dit pas opposé par principe, sans donner, pour autant, de chèque en blanc à M. Macron. *« L'adoption de cette révision constitutionnelle par le Congrès est un droit présidentiel »,* observe-t-il. Avant de mettre en garde : *« Mais tout dépendra de ce qu'il y aura dans le texte, notamment concernant la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. »*

Et, lorsqu'on l'interroge sur les calculs des troupes macronistes, M. Larcher avertit encore, comme s'il voulait se ménager des marges de manœuvre : *« Les sénateurs ne sont pas un ratio de calculettes. Tout dépendra du texte qui est proposé, du dialogue qui est instauré… »* Voilà M. Macron prévenu.

Les sénatoriales en chiffres

- **171 sièges de sénateurs sont à pourvoir le 24 septembre**

Le Sénat, qui compte au total 348 sièges, est renouvelé par moitié tous les trois ans, à l'issue du vote des « grands électeurs » (maires, conseillers municipaux, départementaux et régionaux, députés et sénateurs). Les délégués municipaux représentent 95 % du contingent électoral.

- **39 départements métropolitains sont concernés**

S'ajoutent quatre départements et deux collectivités d'outre-mer. Six des douze sièges de sénateurs représentant les Français de l'étranger sont aussi remis en jeu.

- **136 sièges sont à pourvoir à la proportionnelle**

Le scrutin majoritaire concerne les 35 sièges restants. Sans les départements comptant deux sénateurs, ou moins, ils sont élus au scrutin majoritaire, uninominal à deux tours. Dans les autres, ils sont élus au scrutin de liste, à la proportionnelle.

Alexandre Lemarié

LE PARISIEN – 20/09/2017

17 François de Rugy : «Je veux une Assemblée nationale efficace»

Paris (VIIe), lundi. François de Rugy, président de l'Assemblée nationale.

Son président, François de Rugy, présente ses pistes pour réformer l'Assemblée d'ici 2022, avec moins de parlementaires et un fonctionnement plus transparent.

Elle faisait partie des engagements de François de Rugy, alors candidat au perchoir, elle est aujourd'hui portée sur les fonts baptismaux. La réforme de l'Assemblée nationale proposée par son président se veut ambitieuse, les propositions qu'il nous dévoile sont nombreuses, mais ce sera aux députés d'en décider.

Cette réforme sera une réforme de fond ?

François de Rugy. L'Assemblée élue en juin dernier a une responsabilité : préparer la mise en place d'une Assemblée nationale transformée à échéance 2022, avec moins de parlementaires — comme nous nous y sommes engagés avec le président de la République — mais aussi avec des pouvoirs redéfinis, renforcés et un fonctionnement plus efficace et plus transparent. Nous devons donc redéfinir nos modes et nos moyens de fonctionnement, l'ensemble de la procédure législative, le mode d'élection. Certaines choses ont déjà été faites ou peuvent l'être dès maintenant, d'autres relèvent de la Constitution et ne verront le jour que lors du mandat suivant.

La méthode est primordiale ?

Je ne veux pas que l'on se perde dans des discussions qui n'aboutiraient pas. C'est pourquoi les sept groupes de travail qui sont mis en place comprennent des représentants de tous les groupes politiques. L'objectif, c'est d'avancer. Je veux que l'Assemblée soit efficace.

Efficace ?

Aujourd'hui, il peut se passer un à deux ans avant qu'une loi n'ait une application concrète dans la vie des Français. Ce n'est pas supportable du point de vue de la démocratie. Pour légiférer plus rapidement, je propose donc de réduire le nombre de navettes parlementaires. Par exemple, en passant de deux lectures à une lecture à l'Assemblée et une au Sénat puis, en cas de divergences entre les deux assemblées, de réunir une commission mixte paritaire et de laisser aux députés le dernier mot sur les points de désaccord.

L'efficacité du travail parlementaire, c'est aussi l'application des lois, non ?

Effectivement. Je souhaite qu'on aille beaucoup plus loin dans le contrôle des décrets d'application. Passé un certain délai, les députés pourraient se substituer au gouvernement. Mais je voudrais surtout qu'il y ait une clause de revoyure pour les cas où les décrets auraient dévoyé l'esprit de la loi. J'aimerais également que tous les rapports produits par les commissions de l'Assemblée ne restent pas lettre morte. Ils devraient se conclure par des préconisations : législatives, réglementaires et le cas échéant fiscales et budgétaires. Le gouvernement serait ensuite tenu de répondre aux questions des députés dans un délai déterminé. Pourquoi pas dans le cadre de séances dans l'hémicycle.

Vous pourriez réformer les questions au gouvernement ?

Oui. Je trouve que la formule actuelle s'essouffle. Mais je suis attaché à cette capacité qu'ont les députés, notamment ceux de l'opposition, d'interpeller le gouvernement.

Donc on ne change rien ?

Si. On peut envisager de faire évoluer certaines séances. Il y a beaucoup de propositions, qu'elles soient toutes mises sur la table. Et à un moment donné, peut-être d'ici à la fin de l'année ou en début d'année prochaine, on pourra arrêter ou tester une nouvelle formule de questions au gouvernement.

Quels sont vos projets de réforme les plus urgents ?

Nous avons pris des décisions, dès le 2 août : l'alignement du mode de calcul du régime de retraite des députés sur le droit commun — qui générera 30 % d'économies — ainsi que celui des allocations chômage. On a mis fin à la prise en charge par l'Assemblée des frais SNCF des anciens députés qui ont fait plus de trois mandats, cela permettra d'économiser 800 000 € par an. Quant aux frais de mandat, ils seront désormais contrôlés grâce à la remise de notes de frais.

N'y a-t-il pas un défaut de transparence dans le budget de l'Assemblée (qui est d'environ 500 M€) ?

Je souhaite que l'on mette en place une comptabilité analytique pour savoir qu'est-ce qui coûte quoi. Cela permettrait, par exemple, de mieux différencier le budget de la présidence de l'Assemblée de celui de l'Assemblée stricto sensu. Ces comptes seraient ensuite contrôlés par la Cour des comptes et non plus seulement certifiés comme c'est le cas aujourd'hui. J'en ai déjà parlé avec son président qui est tout à fait ouvert sur le sujet.

Le président de l'Assemblée détient des pouvoirs de nomination discrétionnaires. Vous les conservez ?

J'ai décidé de mettre en oeuvre, lors de la nomination de députés dans certains organismes extérieurs, une coopération avec tous les groupes parlementaires. Quant aux autres nominations comme celles au Conseil constitutionnel ou au Conseil supérieur de l'audiovisuel, j'envisage de mettre en place une forme d'appel à candidatures afin que ces nominations soient plus transparentes.

Vous avez été saisi d'une demande d'un député FN pour que soit abaissé (de 15 à 10) le seuil à partir duquel il est possible de constituer un groupe. Vous y êtes favorable ?

Ça fait partie des propositions qui doivent être discutées. Mais moi, je suis assez attaché à ce que les règles soient pérennes et non liées à une situation politique en particulier. Ceci étant, ce n'est pas moi qui déciderai tout seul.

Légiférer plus vite, cela signifie aussi passer moins de temps dans l'hémicycle quand le travail parlementaire a déjà été effectué en commission ?

Je suis attaché à ce que le droit d'amendement demeure, que l'on puisse déposer des amendements en commission ou en séance, avoir un débat sur un texte, c'est normal. Mais avoir dix ou trente fois les mêmes amendements, ça n'a aucun intérêt. Sauf pour ceux qui veulent faire de l'obstruction.

Mais sans un cadre un peu clair, l'obstruction perdurera...

C'est pour ça qu'il y aura un certain nombre de propositions pour qu'on n'ait pas une prime à l'obstruction. A quoi ça sert, par exemple, que des députés d'un même groupe déposent le même amendement ? C'est une vraie question.

Donc c'est au groupe de s'autodiscipliner ?

Logiquement. Il peut y avoir des règles qui les y invitent. Il y a également une règle qui est peu utilisée, c'est le temps législatif programmé : les groupes gèrent leur temps comme ils le veulent mais il est limité. Je préférerais qu'on ne soit pas obligé d'en arriver là, mais si c'est utile, on le fera.

Les Républicains refusent de siéger au bureau de l'Assemblée parce qu'ils n'ont pas de questeur, contrairement aux LR Constructifs. Vous le regrettez ?

Je le regrette et je travaille avec eux pour trouver une solution.

Laquelle ?

La question de la répartition des postes au bureau de l'Assemblée sur la base de règles respectant la proportionnelle des groupes ne figure pas dans notre règlement. S'il faut l'y mettre pour que les choses soient claires, on pourra le faire.

Est-ce que vous tirez des leçons de la cacophonie qui a pu régner cet été à l'Assemblée ?

Il y a eu une période de rodage qui peut se comprendre... En revanche, je l'ai dit lors de notre séminaire : elle est terminée.

Propos recueillis par Jannick Alimi et Muriel Pleynet

LE POINT – 20/09/2017

18 Laurent Wauquiez met fin à son détachement du Conseil d'État

Le candidat à la présidence des Républicains, qui démarre sa campagne, tente de mettre fin à la polémique sur ses cotisations au Conseil d'État.

Laurent Wauquiez tente de mettre fin à la polémique. Mis en cause par le site Lyon Capitale qui s'interrogeait sur la « légalité » de ses cotisations au Conseil d'État, où il ne siège plus, le candidat à la présidence des Républicains a fait savoir ce mercredi qu'il mettait fin à son détachement du Conseil d'État. « Aujourd'hui, je me mets en disponibilité de la fonction publique. Je ne cotiserai

plus au régime de retraite. Je veux que ma parole soit libre », a tweeté Laurent Wauquiez ce mercredi matin. Le candidat à la présidence des Républicains l'a aussi annoncé ce mercredi matin sur l'antenne de BFM TV. Rappelant que l'ancien ministre avait « de nouveau été placé en détachement de son poste au sein du Conseil d'État, le 4 septembre », Lyon Capitale s'interrogeait, dans un article publié mercredi dernier, sur « la légalité de cette pratique qui permet à des fonctionnaires élus de cumuler points de retraite et avancement pour des postes qu'ils n'occupent pas ».

Une pratique légale

Laurent Wauquiez avait répondu sur sa page Facebook aux critiques du site Lyon Capitale en affirmant agir dans un cadre « prévu par la loi ». « Je ne suis pas dupe du calendrier de ce genre d'attaques en pleine période de reconstruction de l'opposition », avait écrit le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, favori dans la course à la présidence de son parti, Les Républicains.
« Mais je n'ai aucun problème à faire la totale transparence sur ma situation. Je suis aujourd'hui dans le régime du détachement prévu par la loi. Je ne perçois évidemment aucune rémunération du Conseil d'État », poursuit-il. « Comme la loi le prévoit pour tous les élus en détachement, je dois cotiser au régime des pensions civiles de l'État. Il est important de préciser d'une part qu'il ne s'agit pas d'un régime spécial de retraite, d'autre part que tous mes droits à la retraite sont évidemment ouverts par des cotisations que je paie réellement. Cette situation ne m'est pas propre, c'est l'application stricte de la loi pour tous les élus locaux en détachement », avait souligné Laurent Wauquiez. Mais le message n'avait pas suffi à faire taire la polémique, qui avait fait beaucoup réagir au sein même de son parti. Celui qui avait un jour déclaré « l'assistanat est le cancer de la société » a également été très critiqué sur les réseaux sociaux, beaucoup d'internautes estimant que son discours ne collait pas avec ses actes.

LE FIGARO – 20/09/2017

19 Laurent Wauquiez : «Sur le terrorisme, je veux des actes»

VIDÉO - Le candidat à la présidence de LR critique les mesures prises par l'exécutif.

LE FIGARO. - Pourquoi ne soutenez-vous pas le projet Collomb sur la levée de l'état d'urgence?

Laurent WAUQUIEZ. - Supprimer la loi sur l'état d'urgence dans la période actuelle d'attentats n'est pas raisonnable. Ce n'est pas au milieu de la guerre qu'on désarme. Le président de la République se trompe lourdement quand il dit que la priorité c'est la liberté. La priorité est d'assurer la sécurité des Français. Il faut adapter la loi à la lutte antiterroriste et non l'inverse. Dans la lutte contre le terrorisme, Emmanuel Macron n'est que dans la guerre des mots. Moi, je veux des actes.

Mais en quoi ce texte est-il dangereux?

Les fouilles de véhicules ne seront plus possibles sans l'autorisation du conducteur! C'en est fini des perquisitions administratives qui ont permis 500 interpellations et la saisine de 600 armes à

feu. L'assignation à résidence perd son sens, puisqu'un suspect ne sera plus assigné dans sa maison mais dans une ville. Imaginez ce qu'il pourra faire à Paris…

N'y a-t-il pas le bracelet électronique?

Il sera sans mesure de géolocalisation précise. Les suspects assignés n'auront même plus systématiquement l'obligation de pointer chaque jour au commissariat. On ne pourra même pas fermer des lieux de prière qui prêchent la haine. Seuls les appels explicites à commettre un acte terroriste sont visés! J'ajoute que la question des fichés S - ces individus signalés notamment pour radicalisation - n'est pas traitée. Celle des prisons non plus. Et ne parlons pas de la lutte contre les djihadistes ou le salafisme, totalement absents de ce texte.

Que proposez-vous?

Nous allons déposer une contre-loi, non pour sortir de l'état d'urgence mais pour le renforcer. Elle sera portée, dès la semaine prochaine, par deux députés experts, Éric Ciotti et Guillaume Larrivé. Une de nos propositions, c'est l'internement préventif des fichés S les plus radicalisés. Les préfets doivent pouvoir procéder à des internements préventifs. Cela existe pour les fous. Comme la société israélienne, nous devons agir avant et non plus après les attentats.

Et pour les autres fichés S?

Ils ne doivent plus pouvoir accéder à des emplois jugés sensibles, à la SNCF, dans les aéroports, les usines chimiques. Aujourd'hui, une personne identifiée comme radicalisée et dangereuse peut même travailler dans une école! Il faut aussi instaurer un délit de non-signalement pour rapprochement avec des réseaux intégristes et terroristes. Souvenez-vous de la sœur de Merah qui disait «Il a bien fait!». C'est insupportable!

D'autres propositions?

En France, un suspect terroriste passe au maximum 6 jours en garde à vue. En Angleterre, c'est 28 jours. Je demande donc des gardes à vue jusqu'à 30 jours. Il faut aussi créer une unité spéciale de la garde nationale composée d'anciens policiers, gendarmes, militaires formés aux techniques d'intervention. Ils pourront porter leur arme dans la vie quotidienne.

Quid des prisonniers islamistes?

Contre le prosélytisme en prison, il faut un isolement total des détenus condamnés pour des affaires en lien avec le terrorisme. On ne peut plus déterminer notre politique d'incarcération en fonction du nombre de places de prison! La DGSI doit aussi utiliser et croiser tous les fichiers: véhicules, assurances, détention d'arme… La philosophie de la loi portée par Emmanuel Macron est la même que celle de Christiane Taubira, celle qui consiste à abaisser le niveau de protection des Français. Il est temps de rompre avec cet angélisme.

Vidéo : http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/09/19/01002-20170919ARTFIG00302-laurent-wauquiez-sur-le-terrorisme-je-veux-des-actes.php

Jean-Marc Leclerc et **Marion Mourgue**

::: INTERNATIONAL

L'OPINION – 20/09/2017

20 Donald Trump à l'ONU: l'Amérique d'abord et les «Etats voyous»

Donald Trump à l'ONU : « Les Etats-Unis ont une grande force et une grande patience, mais, s'ils sont contraints de se défendre,

nous n'aurons pas d'autre choix que de détruire totalement la Corée du Nord. »

Les Etats-Unis « n'auront pas d'autres choix que de détruire totalement » la Corée du Nord si Kim Jong-un ne renonce pas à ses ambitions nucléaires, a averti mardi le président américain devant l'Assemblée générale des Nations unies

Premier discours devant l'Assemblée générale des Nations unies pour Donald Trump. Et aussi pour Emmanuel Macron. Le Président français a répondu à l'Américain, assurant que dénoncer l'accord sur le nucléaire iranien, comme menacent de le faire Washington, serait « une lourde erreur ». L'accord de Paris sur le climat « ne sera pas renégocié », a-t-il aussi déclaré tout en assurant que « la porte sera[it] toujours ouverte » aux Etats-Unis. Le chef de l'Etat qui veut «réinventer l'ONU» a aussi plaidé pour la création d'un groupe de contact sur la Syrie afin d'enclencher une nouvelle dynamique pour aller vers une solution politique au conflit.

« We the people ». Mardi, à la tribune de l'ONU, le président des Etats-Unis a rappelé les trois mots fondamentaux sur lesquels repose la Constitution américaine, et qui guident sa politique étrangère. « Donald Trump représente une tradition jaksonnienne [en référence à Andrew Jackson, le septième président des États-Unis d'Amérique] du pouvoir, de résistance à l'idéal du multilatéralisme, d'unilatéralisme et même de néo-isolationnisme », décrypte un diplomate européen. Une politique autoritaire souvent associée au populisme et qui trouve sa motivation dans la défense des aspirations du peuple. Un message une nouvelle fois martelé mardi par le locataire de la Maison Blanche qui n'a pas hésité à ressortir son slogan de campagne « L'Amérique d'abord ».

Son discours de quarante minutes a pourtant révélé de nombreuses ambiguïtés, reflet des différentes influences qui s'exercent autour de lui, notamment entre les nationalistes et libéraux interventionnistes. Donald Trump a insisté sur la souveraineté des nations, le respect de l'intégrité des frontières, l'amitié entre les États mais a fait la promotion de l'idéal de démocratie à l'américaine qu'il compte voir adopter. Renouant avec un discours « bushien » de l'axe du mal, il a défini les États voyous et régimes corrompus. En tête de liste : la Corée du Nord, l'Iran, Cuba et le Venezuela. Il demande l'aide de ses alliés pour isoler ces pays.

Donald Trump a ainsi sans surprise adopté une rhétorique guerrière à l'égard de Pyongyang, menaçant de « détruire totalement » le pays. Qualifiant Kim Jong-un de « rocket man », comme il l'avait fait récemment sur Twitter, il a affirmé que le dirigeant nord-coréen « courait à sa perte et à celle de son régime ». Dans la même veine, l'Iran, présenté comme l'autre grand ennemi des Etats-Unis, a été qualifié d'« Etat voyou » promoteur de violences.

L'influence de Nikki Haley. Nikki Haley, sa représentante à l'ONU, est le trait d'union du président américain avec le monde. Pressentie d'abord pour occuper le poste de secrétaire d'État, elle a décliné un portefeuille aux multiples déplacements pour celui d'ambassadrice des États-Unis à New York, qui lui permet de s'occuper de ses deux plus jeunes enfants. Elle est l'une des moins expérimentées des ambassadeurs américains à cette fonction mais elle a vite appris le job. « Elle découvre les sujets mais a un nez politique à nul autre pareil. Elle a sérié ses combats », ajoute le

même diplomate européen. L'ambassadrice Haley se veut la bonne conscience du président américain, défenseuse des droits de l'Homme dans le monde. Elle essaye de le ramener vers le multilatéralisme et de trouver des compromis entre ses idées et l'impératif d'une première puissance mondiale impliquée dans la régulation du monde.

Elle éclipse largement le secrétaire d'État, Rex Tillerson, qui a été avant tout nommé pour restaurer la verticalité de la diplomatie. Patron d'Exxon pendant quarante ans de l'entreprise la plus pyramidale et autoritaire des Etats-Unis, Rex Tillerson se consacre surtout à la réforme du département d'État souhaitée par le locataire de la Maison Blanche. Lundi 18 septembre, pour son premier rendez-vous onusien consacré à la réforme de l'ONU, Donald Trump était accompagné de Nikki Haley qui a rallié 120 pays à cette initiative. L'ambassadrice est aussi membre du Conseil de sécurité nationale et a beaucoup d'influence auprès du président. Elle a préparé la réponse américaine après la dernière attaque à l'arme chimique en Syrie, a porté les dernières résolutions aboutissant au renforcement des sanctions à l'égard de la Corée du Nord. Ses passes d'armes sont fréquentes avec son homologue russe à l'ONU.

Au niveau de la ligne, elle doit néanmoins tenir compte des positions du général James Mattis la secrétaire à la Défense, et du général H.R. McMaster, le conseiller à la Sécurité nationale, également très influents sur la définition de politique étrangère. Elle doit aussi composer avec les montées de testostérone de son président, comme récemment lorsqu'il a dit ne pas exclure d'intervention militaire au Venezuela. Elle compare les tweets du locataire de la Maison Blanche à « du bavardage sur lequel elle ne porte pas d'attention ».

Quand Donald Trump réagit plus dans l'émotion, elle s'attache à traduire son courroux en politique. Le couple n'est pas toujours sur la même ligne. Elle a recommandé le renforcement des sanctions contre la Russie pour sa déstabilisation de l'Ukraine quand le président américain souhaitait plus de coopération avec Moscou. A moins que le tandem ne joue au « good cop, bad cop » à l'égard du Kremlin. Et de la planète entière. Se présentant en défenseur de tous les intérêts de l'Amérique, Donald Trump a précisé qu'avec un budget de 700 milliards de dollars, l'armée américaine serait bientôt plus puissante qu'elle ne l'a jamais été. A bon entendeur…

Pascal Airault

LE PARISIEN – 20/09/2017

21 ONU : Emmanuel Macron ne cède sur aucun point face à Donald Trump

New York (Etats-Unis), mardi.

A la tribune de l'ONU, Emmanuel Macron a répondu point par point à Donald Trump sans jamais verser dans la confrontation personnelle.

Sur la menace militaire contre la Corée du Nord, l'accord avec l'Iran, le climat, etc... le Français a pris le contre-pied du discours très offensif de l'Américain.

Il devait être le 9e chef d'Etat à s'exprimer devant l'assemblée générale des Nations unies. Finalement, mardi, Emmanuel Macron a cédé sa place à la présidente du Liberia, profitant de l'intervention d'Ellen Johnson Sirleaf pour adapter, encore, sa première allocution devant les membres de l'ONU réunis à New York après le discours extrêmement belliqueux de l'Américain Donald Trump. Un grand oral très lyrique (et applaudi à plusieurs reprises) lors duquel le président français a dit prendre la parole «au nom des voix oubliées», égrenant les prénoms d'enfants victimes de crises internationales pour structurer son propos.

Lors de cette première très scrutée, le chef de l'Etat a également rappelé plusieurs initiatives impulsées par la France. La création d'un groupe de contact sur la Syrie pour enclencher une nouvelle dynamique dans la résolution du conflit et la désignation d'un représentant spécial des Nations unies pour la protection des journalistes dans le monde.

Surtout, le président a tenu à proposer une alternative au monde décrit plus tôt par son homologue américain. Comme en écho à d'autres Français qui ont marqué les lieux, à l'instar de Dominique de Villepin, le chef de l'Etat a eu à coeur de s'ériger en chantre du multilatéralisme, cette doctrine qui veut que les États règlent ensemble leurs problèmes. «Nous sommes irrémédiablement liés les uns aux autres», a insisté Emmanuel Macron, fidèle à la tradition diplomatique tricolore, défendant la nécessité de préserver les accords internationaux, souvent obtenus après d'intenses négociations.

Ce faisant, le Français s'est efforcé de répondre point par point à Donald Trump, sans jamais verser dans la confrontation personnelle. Ils ont eu beau faire assaut d'amabilités la veille, lors d'un entretien en tête-à-tête, tout les oppose. Leur approche du rôle de la nation, de l'ONU et des grandes crises internationales.

Macron inflexible

Trump menace de détruire la Corée du Nord ? «Je suis défavorable à toute intervention militaire», a répliqué Macron en conférence de presse. L'Américain semble sur le point de remettre en cause l'accord sur le nucléaire iranien ? «Ce serait une lourde erreur», a rétorqué le Français. L'accord sur le climat dont Donald Trump semble vouloir s'extraire ? «Cet accord nous lie. Il ne sera pas renégocié», a martelé le chef de l'Etat.

Une sorte de bras de fer à distance, tant sur le fond que sur la forme. Aux propos violents et volontiers martiaux que l'Américain a prononcés dans cet hémicycle, Emmanuel Macron a répondu par un hommage appuyé aux Nations unies, créées en 1945 pour faciliter la coopération internationale dans le droit et la sécurité. «Il faut que nous en retrouvions les valeurs fondatrices», a lancé le président qui souhaite redynamiser cette instance.

Comme s'il avait voulu répondre au Français, plus tard dans la journée, Donald Trump s'est fendu d'un énième petit mot sur son compte Twitter, son réseau social préféré : «Comme président des Etats-Unis, je mettrai TOUJOURS l'Amérique d'abord.»

Ava Djamshidi

LES ECHOS – 20/09/2017

22 L’esclavage frappe 40 millions de personnes dans le monde

Plus de 150 millions d’enfants travaillent dans le monde selon l’OIT et la Walk Free Foundation. Ici, en Afghanistan, des jeunes filles fabriquent des briques dans la banlieue de Kaboul.

L’OIT et la Walk Free Foundation dénoncent, aux Nations Unies, la persistance de l’esclavage et du travail des enfants dans le monde. Leur éradication d’ici à 2030 est compromise.

L'humanité n'est pas à une honte près. Le rapport commun de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la Walk Free Foundation, présenté ce mardi à l'occasion du sommet des Nations Unies à New York, montre qu'aujourd'hui 40 millions de personnes sont esclaves. Pire : plus de 150 millions d'enfants sont forcés de travailler.

De ce fait, l'un des objectifs de développement durable à réaliser avant 2030, *« libérer le monde du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des personnes et du travail des enfants »*, ne sera pas atteint. Guy Ryder, le directeur général de l'OIT l'admet lui-même. *« Le message qu'envoie l'OIT aujourd'hui est très clair: le monde ne sera pas en situation d'atteindre les Objectif de développement durable tant que nous n'aurons pas considérablement intensifié nos efforts pour lutter contre ces deux fléaux "*.

Les femmes premières victimes

Sur le plan de l'esclavage moderne, le genre féminin est en première ligne.

Ce sont 29 millions de femmes et de filles, soit 71 % du total, qui en sont victime. Ce fléau concerne un enfant sur quatre (10 millions). Ces 40 millions d'esclaves modernes sont forcés de travailler sous la menace et la coercition en tant que travailleurs domestiques (24%), sur les chantiers de construction (18%), dans des usines clandestines (15%), dans des fermes ou des bateaux de pêche (11%). Ils *« produisent une partie de la nourriture que nous mangeons et des vêtements que nous portons »*, souligne le rapport.

L'esclavage en France

Où sont ils ? Principalement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Asie centrale, dans les pays arabes et aux Amériques (voir graphique). L'étude révèle que 3,8 millions d'adultes et un million d'enfants sont l'objet d'exploitation sexuelle. Sans surprise, les femmes et les filles en sont les principales victimes (99 %). Le mariage forcé, autre forme d'esclavage moderne, concerne 15,4 millions de personnes. Là encore, les femmes et les filles sont en majorité (88%) tandis que plus d'un tiers des victimes sont de jeunes filles ayant moins de 18 ans.

L'Afrique en cause

L'OIT recense par ailleurs 152 millions d'enfants - 64 millions de filles et 88 millions de garçons - au travail. C'est près d'un enfant sur dix dans le monde. Le plus grand nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillant se trouve en Afrique (72,1 millions), suivi par l'Asie et le Pacifique (62 millions), les Amériques (10,7 millions), l'Europe et l'Asie centrale (5,5 millions) et les Etats arabes (1,2

million). Près des deux-tiers des jeunes âgés de 15 à 17 ans travaillent plus de 43 heures par semaine. *« Nous devons mettre fin à tout cela. Nous avons tous un rôle à jouer pour changer la situation actuelle - le monde des affaires, les gouvernements, la société civile, chacune et chacun d'entre nous »*. Le philanthrope australien John Andrew Henry Forrest, surnommé Twiggy, Président et fondateur de la Walk Free Foundation appelle à la mobilisation générale pour éradiquer ce scandale universel.

Richard Hiault

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH
Chargée de Communication
251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 40 55 12 43
Fax : 01 40 55 12 40
elena.natalitch@medef-idf.fr
www.medef-idf.fr
https://www.facebook.com/medef.idf

Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France